

L'innovation lucquoise dans la soierie lyonnaise au XVIe siècle

MARIE VIALLO

Univ. Lyon 3
UMR CNRS 5037

S'engager dans une intervention dans le cadre d'une journée d'études *dédiée aux innovations dans l'histoire de la soierie lyonnaise*¹ devrait impliquer la présentation et le développement d'une nouveauté technique ou technologique, ou l'explication d'une révolution dans le monde du travail ou encore la découverte et l'introduction d'un nouveau produit. Rien de tout cela dans notre propos.

Un constat paradoxal

En fait, nous entendons présenter ici le fruit innovant d'une recherche relative à la *magnifactory de soye* de Lyon et à un temps de son histoire. Ce n'est pas, maintenant, le moment de nous interroger sur la bizarrerie que représente l'installation de la soierie à Lyon puisque tout y manque : la production des matières premières (la région lyonnaise n'a ni les vers à soie, ni les mûriers), la main d'œuvre spécialisée, la technologie (les teintures, les métiers à tisser), le marché et les financements (il n'y a pas de cour princière ou ecclésiastique) ; seule s'affirme la situation géo-économique et, parfois, la volonté politique des souverains de développer la place frontalière de leur « bonne ville de Lyon » et de ses foires.

Par ailleurs, ce n'est pas ici le lieu d'un débat polémique sur l'histoire de l'établissement de la *Magnifactory de soye* à Lyon encore que, pour la clarté du débat, on puisse brièvement évoquer les quelques pistes proposées par les recherches successives et d'ailleurs nullement incompatibles entre elles :

- d'abord, on évoque le transfert de quelques soyeux qui jusqu'en septembre 1376 ont nourri et exploité le très riche marché de la cour pontificale d'Avignon mais qui n'ont pas voulu rentrer à Rome dans les fourgons de Grégoire XI et qui ont préféré remonter la vallée du Rhône, peut-être pour rester en contact avec leurs fournisseurs de soie grège, en provenance de la Provence et du Comtat Venaissin,

- ensuite, et c'est la proposition de Vital de Valous², on forge l'hypothèse de l'existence indigène d'un groupe de *tissutiers* lyonnais, identifiés dès le XVIe siècle (...et peut-être descendants des précédents ?), qui satisfont le petit marché local des bourgeois et des ecclésiastiques³,

- puis les archives historiques enregistrent la tentative politique du roi Louis XI, en 1466, pour sauver le trésor royal et relancer l'économie lyonnaise par une implantation nouvelle, tout en reconnaissant sommairement (*jà encommencé*) la pré-existence d'un artisanat local⁴ (qui renvoie à l'hypothèse de De Valous), mais dès 1469 le roi constate l'échec et ordonne le transfert à Tours de ses aides et facilitations⁵,

¹ Phrase extraite du programme septembre-décembre 2013 du musée Gadagne de Lyon, organisateur de cette rencontre, p. 43.

² Vital de Valous, « Deuxième note sur les origines de l'industrie de la soie en France », in *Revue du Lyonnais*, 3^e série, tome XI, p. 256 : l'auteur étudie le testament d'un tissutier lyonnais –fabricant et marchand– en 1502 [Archives Municipales de Lyon, désormais AML, Testaments, tome XXVIII, f. 174] où est décrit un atelier de *mercerie de soie* avec un personnel au complet et où les signatures des témoins, tous tissutiers, montrent l'existence d'une véritable industrie de la soie.

³ Vital de Valous, « Note sur les origines de l'industrie de la soie en France », in *Revue du Lyonnais*, 3^e série, tome XI, p. 108 sq. où l'auteur souligne la présence d'une industrie de la soie à Paris depuis le XIIIe siècle.

⁴ Voir Ordonnance royale d'Orléans, du 23 novembre 1466 et lettres-patentes du 24 novembre 1466 enregistrées le 13 décembre 1466 [AML, HH 169] : *De par le roy ... seroit chose conduisible et aisiee a mectre sur l'art du*

• enfin, et c'est la théorie magnifiée par les érudits et historiens et peintres locaux, c'est l'institution (quasi miraculeuse car sortie du néant et immédiatement couronnée de succès⁶) de l'entreprise d'Etienne Turquet⁷ par François 1^{er}, le 28 août 1528⁸.

Il nous semble relativement raisonnable de supposer que tous ces « débuts » ont successivement existé dans un de ces balbutiements que l'Histoire connaît bien. Cependant, il n'y a qu'un pas du balbutiement hésitant au bafouillage incohérent : lorsque l'on prolonge l'étude des ouvrages qui racontent l'histoire de la soie à Lyon, une belle unanimité apparaît pour attribuer l'établissement initial de cet artisanat aux Lucquois :

- 1753 : ... *les Lucquois, nos auteurs, en jetèrent les fondemens*⁹,
- 1836 : ... *les riches industriels [toscons], enveloppés dans les persécutions dont leurs fortunes étaient encore plus l'objet que leurs personnes, vinrent se réfugier à Lyon*¹⁰,
- 1887 : ¹¹,
- 1899 : *Une tradition, à laquelle tous les auteurs se réfèrent, attribue aux Lucquois l'établissement à Lyon de la fabrique*¹².
- 1900 : *L'industria manifatturiera della seta in Lione è dovuta, in origine, agli Italiani. Furono i Lucchesi che introdussero, pei primi, sulle rive del Rodano le cognizioni pratiche di questa industria ...*¹³,

et les ouvrages plus récents reprennent ces citations confortées par la force d'autorité des précédents, dûment cités en note.

Mais aucune tentative d'explication ou d'analyse ne vient appuyer ces affirmations qui tirent toute leur force de la seule répétition. Dès lors, il nous est apparu nécessaire de soumettre cette hypothèse de la fondation lucquoise au crible des sources archivistiques, en faisant un recensement dans les Archives municipales de Lyon, sur les *Nommées* de la série CC, relative d'une part aux impôts dont sont redevables les Italiens présents à Lyon et, d'autre part, aux taxations liées à la guerre d'Italie. On peut établir un comptage des Italiens, classés selon la *nation* que ces contribuables revendiquent, et l'on obtient la répartition suivante :

faire les draps d'or et de soye en nostre royaume et especialment en nostre ville de Lion en laquelle au moien d'aucuns particuliers, ledit art est comme l'on dit ja encommence.

⁵ Les lettres royaulx de février 1469 commandent le transfert (aux frais des Lyonnais) à Tours des ouvriers, métiers et ustensiles de la fabrique de Lyon [AML, HH 169].

⁶ Si l'on s'en tient au mémoire remis par les députés de la ville de Lyon à François 1^{er}, en avril 1528, la ville de Lyon n'a aucune industrie textile : *ladicte ville ne aulcune magniffature soit de drapperye de laine, de soye, de mercerye, bonneterye, quinquancerye, tapisserye ni aultres que ont les aultres bonnes villes et pays de ce royaulme.*

Mais, le 27 mai 1533, Théodore Godefroy décrit l'entrée de la reine Eleonore d'Autriche où figurent déjà 400 tissotiers (Paris, Cramoisy, 1649, p. 804).

⁷ Vital de Valous, *Etienne Turquet et les origines de la fabrique lyonnaise*, Lyon, Auguste Brun, 1868. Bibliothèque Municipale de Lyon, désormais BM-Lyon, 364 792.

⁸ Voir Ordonnance royale de Fontainebleau, du 26 juin 1537 [AML, BB 55] et lettres-patentes publiées au Parlement de Paris le 31 août 1537 [AML, AA 151].

⁹ Rapport de la Chambre de commerce de Lyon du 24 février 1753.

¹⁰ Adrien Feytaud, « Aperçus historiques sur la fabrication des étoffes de soie à Lyon », in *Revue de Lyon*, n°1 (1836), p. 40-44. BM-Lyon 454.309.

¹¹ Natalis Rondot (1821-1900), *L'art de la soie*, Paris, Imprimerie nationale, 1887. Il s'élève avec force contre l'idée qui attribue la fondation de l'industrie soyeuse lyonnaise à des étrangers.

¹² Justin Godart, *L'ouvrier en soie*, Lyon-Paris, Bernoux et Cumin-Rousseau, 1899, p. 3.

¹³ Cav. Enrico Chicco, Console generale in Lione, *Bollettino del Ministero degli Affari Esteri*, gennaio 1900. Nous traduisons : L'industrie de la manufacture de soie de Lyon est dûe, à l'origine, aux Italiens. Ce furent les Lucquois qui introduisirent en premier, sur les rives du Rhône, les connaissances techniques nécessaires à cette industrie.

1 Vénitien	1 Romain	1 Mantouan
1 Ferrarais	2 Bolonais	9 Piémontais
25 Génois	25 Milanais	
49 Lucquois	121 Florentins (provenant de tout l'Etat de Toscane).	

A côté de l'écrasante suprématie des Florentins, l'importante présence des Lucquois mérite analyse, d'autant plus que la cité est petite et son Etat extrêmement réduit puisque la Sérénissime République de Lucques couvre environ 1 700 Km² (à titre de comparaison le petit département du Rhône fait environ 3 200 Km² et la Gironde 10 000 Km²).

La liste des noms des Lucquois de Lyon nous a permis d'engager une recherche spéculaire aux Archives d'Etat de Lucques où nous avons retrouvé leurs actes de fondation de compagnies¹⁴, leurs testaments, leurs contrats de mariage, leurs procurations¹⁵, leurs contrats d'achats ou de locations de biens immobiliers, leurs inventaires après décès¹⁶, leurs actes de répartition des biens après faillite¹⁷, voire des copies de courrier¹⁸. Une remarque s'impose : tous les actes passés à Lyon auprès des notaires royaux –souvent spécialisés dans les contrats avec les Italiens- sont ré-enregistrés à Lucques auprès des notaires de famille ; on peut donc en déduire que l'installation à Lyon n'est jamais conçue comme définitive et il est vrai que ces hommes sont, le plus souvent, enterrés à Lucques, même s'ils sont morts à Lyon. L'exception –sur laquelle nous reviendrons plus avant— est peut-être le cas du richissime Vincenzo Bonvisi¹⁹ qui est un très généreux donateur pour la ville de Lyon où il meurt en 1573 et où il s'est fait ensevelir. Si les Lucquois ne s'intègrent pas à la société lyonnaise, à la différence d'un Thomas Gadagne, ils n'en sollicitent pas moins des lettres de nationalité²⁰ pour des questions d'intérêts fiscaux et de successions.

Cette liste des Lucquois de Lyon s'établit comme suit : Jean Arnolphini²¹, Paul Bandinelli²², Mathieu Balbani²³, Hippolyte Barbani²⁴, Vincent Barbani²⁵, Antoine

¹⁴ ASLu, *Archivio Mansi, Carte Bernardini* 466, n° 7 : *Atto di costituzione di società fra Bartolomeo Cenami, Francesco, Vincenzo, Giacomo e Nicola Parenzi e Vincenzo Saminati*, le 11 janvier 1546.

¹⁵ ASLu, *Archivio Mansi, Carte Bernardini* 466, n° 16 : Vincenzo Parenzi donne procuration à Francesco Parenzi pour récupérer des pièces d'étoffe auprès d'autres marchands lucquois et lyonnais, le 27 février 1553.

¹⁶ ASLu, *Archivio Mansi, Pergamena*, *Atto di divisione ereditaria fra Massimo, Benedetto, Domenico e Orazio del fu Filippo Burlamacchi*, fait à Lyon par le notaire Pierre de la Forêt, le 7 novembre 1583.

¹⁷ ASLu, *Archivio Mansi, Carte Bernardini* 466, n° 22 : *Accordi fra Vincenzo Parenzi e Bernardino Acciaioli sulle pendenze della disciolta società « Cenami, Parenzi, Saminati » di Lione*, 19 avril 1554.

¹⁸ ASLu, *Archivio Arnolfini* 1 66 47, copies de lettres écrites par la Bnaque Bonvisi de Lyon à Vincenzo Cenami à Paris.

¹⁹ Michele Luzzati, *DBI, art: Vincenzo Buonvisi*, XV (1972), p. 356-359.

²⁰ Archives Départementales du Rhône (désormais ADR), *Livre du roi*, 1560-1566, f. 72.

²¹ AML, Série CC, 0023-1 et 0259. Avec Giovanni Franciotti, Giovanni Arnolfini a monté une banque à Lyon dont le représentant est le lucquois Tommaso Spada [Archivio di Stato di Lucca, désormais ASLu, *arch. gent.*, Louis Maseno, notaire royal à Lyon] puis, à partir du 15 juillet 1491, le pisan Pietro de Benedetti [ASLu, *arch. gent.*, Louis Maseno, notaire royal à Lyon] lequel ne semble pas l'avoir bien gérée [ASLu, *arch. gent.*, Bartholomé de Mondesert, notaire royal à Lyon]. En 1515, il est nommé à l'impôt [CC 0023-1]. Le 20 mai 1517, il signe pour lui-même et son associé Pier Angelo Guinigi un crédit en faveur de Alessandro di Poggio [ASLu, *arch. gent.*, Echapelle, notaire à Lyon]. En 1523, il doit fournir des hommes pour la construction du rempart St-Sébastien [CC 0259].

²² AML, Série CC, 0023-1 et 0037-1. Paolo Bandinelli est courtier. En 1515, il est nommé à l'impôt car il possède, en outre, à Irigny, territoire de Moncorin, une maison, grange, vigne ; terre labourable, pré et bois, etc [CC 0023-1]. En 1528, il est de nouveau nommé à l'impôt [CC 0037-1].

²³ AML, Série CC, 0277.

²⁴ AML, Série CC, 0150-1. Ippolito Balbani est un courtier. En 1571, il est taxé pour la garnison suisse entretenue à Lyon [CC 0150-1]. Il est associé en 1562 à Lyon dans la compagnie « Bonaccorso e Arrigo Balbani & co » pour la *marchandise* avec Giovanni Balbani, Manfredo di Giovanni Balbani.

Bartholomei²⁶, César Bartholomei²⁷, Louis Barthélemy²⁸, Vincent Bartolomei²⁹, Louis Bernard³⁰, Jean Bernardin³¹, Jean-Baptiste Bernardin³², Princivalle Bernardin³³, Antoine Bonvisi³⁴, les héritiers de Francesco Bonvisi³⁵, Louis Bonvisi³⁶, Philippe Burlamachi³⁷,

²⁵ AML, Série CC, 0142-3. En 1538, Vincenzo Balbani est taxé. Le 30 juillet 1538, il ratifie par acte notarié un accord passé entre son frère, Paolo, et son cousin Giovanni di Francesco Balbani d'une part et Giovanni Battista et Michelangelo Balbani d'autre part [ASLu, *arch. dipl.*, Pierre Pelisson, notaire à Lyon].

²⁶ AML, Série CC, 0152-2. Antonio Bartolomei est un marchand, taxé en exécution des lettres patentes de Sa Majesté, des 2 et 5 mars 1571.

²⁷ AML, Série CC, 0277. En 1575, Cesare Bartolomei est frappé de taxes communales. Associé en 1567 à Lyon dans la compagnie « Tommaso, Cesare Bartolomei & co » pour *la marchandise et la banque* avec Vincenzo Vanni, Cipriano Mansi.

²⁸ AML, Série CC, 0022-2 et 0029.

²⁹ AML, Série CC, 0277. En 1575, Vincenzo Bartolomei est frappé de taxes communales.

³⁰ AML, Série CC, 0142-3.

³¹ AML, Série CC, 0037-2. En 1528, Giovanni Bernardini est nommé à l'impôt car la lyonnaise Sibylle Cadière possède dans la ruelle de Garillan, deux maisons en location dont la première à Giovanni Bernardini. En 1570 à Lyon, la compagnie « Héritiers de Giovanni Bernardini, Vincenzo Guinigi & co » pour *la marchandise* associe également Francesco di Vincenzo Guinigi, Francesco di Settimo Bernardini, Giovanni di Giovanni Battista Spada. Cette compagnie fait faillite et le 31 mars 1576 ses créanciers nomment Francesco Guinigi pour leur mandataire [ASLu, *arch. gent.*, Benoit Dutroncy, notaire à Lyon]. Le 7 juillet 1595, le protonotaire apostolique Camillo Borghese (futur pape Paul V) ordonne l'absolution de l'excommunication qui frappait Francesco, Giovanni et Tommaso, fils de Giovanni Bernardini, à cause de la forte dette contractée envers Cesare Foppa de Milan par leur société en faillite à Lyon [ASLu, *arch. gent.*, 17558].

³² AML, Série CC, 0142-3. Giovanni Battista Bernardini, fils de Paolino et père de Vincenzo et Princivalle. En 1538, il est taxé. Le 12 octobre 1542, il vend en son nom et au nom de ses frères Biagio, Nicola et Bartolomeo pour 2 000 écus d'or de biens meubles et immeubles situés à Lucques à un de ses cousins [ASLu, *arch. gent.*, Pierre Pelisson, notaire à Lyon]. Le 31 octobre 1540, il nomme pour ses mandataires, Nicolao di Paolino Bernardini, son frère, et Martino di Martino Bernardini, son cousin [ASLu, *arch. gent.*, Pierre Pelisson, notaire à Lyon].

³³ Princivalle Bernardini, fils de Giovanni Battista. En 1570 à Lyon, la compagnie « Héritiers de Giovanni Battista Bernardini, Lodovico Bernardi & co » pour *la marchandise* associe également Stefano di Bernardino Bernardini, Cesare di Bernardino Bernardini, Paolo di Bernardino Bernardini, Vincenzo di Giov. Battista Bernardini, Princivalle di Giov. Battista Bernardini. Associé en 1571 à Lyon dans la compagnie « Paolo e Stefano Bernardini, Cesare Bernardini & co » pour *la marchandise* avec Tommaso di Andrea Bernardi.

³⁴ AML, Série CC, 0142-3 et 0150-1. La famille Bonvisi est une des plus grandes familles patriciennes de Lucques qui détient la plus riche compagnie lucquoise de Lyon : « Bernardino, Stefano, Antonio Bonvisi & co » ; y sont associés Paolo di Martino et Martino di Benedetto Bonvisi, Alessandro di Michele Diodati, Baldassare Cittadella (gendre de Vincenzo Bonvisi) et Vincenzo Ludovichi pour un capital de 93 500 écus soleil qui porte le nom de *missa di Lione*. Cette compagnie est dirigée pendant 40 ans par Vincenzo Bonvisi qui n'apparaît jamais nommément. En 1593 et 1599, la richesse des Bonvisi est estimée respectivement à 685 400 et 907 600 écus d'or, ce qui les place en tête des contribuables lucquois. A titre individuel, on compte quatre Bonvisi parmi les dix plus riches Lucquois : Bernardino (300 000 écus), Girolamo (270 000 écus), Alessandro (126 000 écus) et Lorenzo (68 000 écus). Cette compagnie fait faillite en 1629, entraînant avec elle un désastre économique pour de nombreux Lucquois qui se reconvertissent dans l'investissement foncier et l'agriculture, abandonnant définitivement l'activité marchande.

En 1538, Antonio Bonvisi est frappé de taxes comunales. En 1571, ses héritiers sont taxés pour la garnison suisse entretenue à Lyon [CC 0150-1]. En 1587-96 à Lyon, la compagnie « Bernardino, Stefano, Antonio Bonvisi & co » pour *la marchandise* avec une *missa* de 93 500 écus d'or au soleil associe Bernardino Bonvisi (7 000 écus), Stefano Bonvisi (6 000 écus), Antonio Bonvisi (6 000 écus), Paolo di Martino Bonvisi (7 000 écus), Martino di Benedetto Bonvisi (6 000 écus), Alessandro di Michele Diodati (2 000 écus), Baldassare Cittadella (6 000 écus), Vincenzo Ludovichi (3 500 écus), Stefano et Antonio Bonvisi (50 000 écus *attenenti a più parenti ed amici*). En 1596 à Lyon, la compagnie « Bernardino, Stefano, Antonio Bonvisi & co » pour *la marchandise* avec une *missa* de 39 500 écus associe Stefano et Antonio pour le compte d'amis et parents (9 500 écus), Bernardino Bonvisi (5 000 écus), Stefano Bonvisi (6 000 écus), Antonio Bonvisi (6 000 écus), Paolo di Martino Bonvisi (3 000 écus), Martino Bonvisi (6 000 écus), Baldassare et Alfonso Cittadella (4 000 écus). En 1599 à Lyon, la compagnie « Paolo, Stefano, Antonio Bonvisi & co » pour *la Marchandise* avec une *missa* de 47 000 écus au soleil associe Paolo Bonvisi (5 000 écus), Stefano Bonvisi (8 000 écus), Antonio Bonvisi (8 000

Thomas Burlamaqui³⁸, Alessandro Diodati³⁹, Matteo Dorati⁴⁰, François Franchati⁴¹, Louis Guidechon⁴², Barthélemy Guiduchyn⁴³, Vincent de Menollia⁴⁴, André Michel, dit Cazaud⁴⁵,

écus), Stefano et Antonio Bonvisi *pour le compte de parents et amis* (7 000 écus), Martino Bonvisi (8 000 écus), Baldassare Cittadella (2 000 écus), Alfonso Cittadella (2 000 écus), Scipione Bonvisi, Pompeo Bonvisi.

³⁵ AML, Série CC, 0157-4. En 1581, ils sont taxés de 176 écus et 5 sous pour leurs maisons, meubles et moyens au rôle des taxes perçues au nom du roi.

³⁶ AML, Série CC, 0142-3 et 0150-1. En 1538, le banquier Luigi Bonvisi est frappé de taxes communales. En 1571, ses héritiers sont taxés pour la garnison suisse entretenue à Lyon [CC 0150-1]. Le 2 septembre 1575, la compagnie « héritiers de Luigi et Benedetto Bonvisi & co » est encore active [ASLu, *arch. gent.*, Pierre Pelisson, notaire à Lyon].

³⁷ AML, Série CC, 0142-3. En 1538, Filippo Burlamacchi est frappé de taxes communales. Associé en 1557 à Lyon dans la compagnie « Filippo Burlamacchi, Piero Franciotti & co » pour *l'art de la soie* avec Piero di Tommaso Burlamacchi, Burlamacco di Nicolao Burlamacchi et Paolino Franciotti. Le 7 novembre 1583, sa succession est divisée entre ses fils Massimo, Benedetto, Domenico et Orazio [ASLu., *arch. Mansi*, pergamenas].

³⁸ AML, Série CC, 0150-1 et 0151-1. En 1571, le marchand et banquier Tommaso Burlamacchi est taxé pour la garnison suisse entretenue à Lyon [CC 0150-1], puis en exécution des lettres patentes de Sa Majesté, des 2 et 5 mars 1571 [CC 0152-1]. Associé en 1561 à Lyon dans la compagnie « Paolino Franciotti, Tommaso Burlamacchi & co » pour *la banque* avec Pietro Burlamacchi, Frediano Burlamacchi, Burlamacco Burlamacchi, Girolamo Bertolini, Scipione di Lucchesino Lucchesini. Associé en 1565 à Lyon dans la compagnie « Piero Franciotti, Orazio Lucchesini & co » pour *la marchandise* avec Lucchesino Lucchesini, Pietro Burlamacchi, Girolamo Bertolini. Associé en 1573 à Lyon dans la compagnie « Tommaso Burlamacchi & co » pour *la marchandise* avec Benedetto Burlamacchi, Vincenzo Pippi. En 1580 à Lyon, la compagnie « Tommaso di Pietro Burlamacchi & co » pour *la marchandise* associe également Benedetto Burlamacchi, Fabrizio Burlamacchi. En 1588 à Lyon, la compagnie « Tommaso et Fabio Burlamacchi & co » pour *le négoce marchand* associe également Arrigo di Vincenzo Burlamacchi et Orazio di Filippo Burlamacchi.

³⁹ AML, Série CC, 0156-2. Alessandro Diodati, fils de Michele, est taxé en 1581 au rôle des deniers de la subvention.

En 1570 à Lyon, la compagnie « Héritiers de Lodovico, Benedetto Bonvisi & co » pour *la marchandise* associe également Bernardino Bonvisi, Girolamo Bonvisi, Alessandro di Michele Diodati, Michele Diodati, Pandolfo di Andrea Cenami. Associé en 1575 à Lyon dans la compagnie « Héritiers de Lodovico [= Lorenzo, Paolo et Bernardino), Benedetto Bonvisi & co » pour *la marchandise* avec Lorenzo Cenami, Andrea Massei. Associé en 1578 à Lyon dans la compagnie « Benedetto, Bernardino Bonvisi & co » pour *la marchandise* avec Lorenzo di Martino Bonvisi, Paolo di Martino Bonvisi, Michele Diodati, Alessandro Diodati. En 1580-1582 à Lyon, la compagnie « Pompeo Micheli, Bartolomeo, Fabio Arnolfini & co » pour *la marchandise* associe également Girolamo Micheli, Alessandro Micheli, Francesco Arnolfini, Bernardino Arnolfini, Giuseppe Arnolfini et, en commandite, Alessandro et Lodovico Bonvisi jusqu'à 15 000 écus, Alessandro di Michele Diodati jusqu'à 5 000 écus. En 1587-96 à Lyon, la compagnie « Bernardino, Stefano, Antonio Bonvisi & co » pour *la marchandise* avec une *missa* de 93 500 écus d'or au soleil associe Bernardino Bonvisi (7 000 écus), Stefano Bonvisi (6 000 écus), Antonio Bonvisi (6 000 écus), Paolo di Martino Bonvisi (7 000 écus), Martino di Benedetto Bonvisi (6 000 écus), Alessandro di Michele Diodati (2 000 écus), Baldassare Cittadella (6 000 écus), Vincenzo Ludovichichi (3 500 écus), Stefano et Antonio Bonvisi (50 000 écus *attenti a più parenti ed amici*).

⁴⁰ AML, Série CC, 0156-2. En 1581, Mathieu Dorati est taxé au rôle des deniers de la subvention.

⁴¹ AML, Série CC, 0150-1. En 1571, Francesco Franchati est taxé pour la garnison suisse entretenue à Lyon.

⁴² AML, Série CC, 0273-1. Luigi Guidiccioni est un des signataires du *Grand parti*. Le 6 mai 1558, il se déclare satisfait dans ses créances lors de la faillite de la société « Martino Bernardini et Vincenzo Spada » à Lyon [ASLu, *arch. Mansi*, Claude Marchant, notaire à Lyon]. Le 28 nov. 1559, il réclame solidairement avec les lucquois Leonardo Spina, Antonio Bonini et Paolini Benedetti la somme de 2 200 écus à la compagnie « Bartolomeo Cenami, héritiers Urbano Parensi, Vincenzo Saminati & co » [ASLu, *arch. gent.*, Claude Marchant, notaire à Lyon]. Le 26 mai 1564, il nomme Martino Bernardini pour son représentant afin de récupérer des créances auprès de la compagnie « Bartolomeo Cenami, héritiers Urbano Parensi, Vincenzo Saminati & co » en faillite [ASLu, *arch. gent.*, Gui du Mont, notaire à Lyon]. En 1533, il contribue par un versement de 2 000 livres au frais pour la première Entrée de la reine Eléonore [CC 0273-1].

⁴³ AML, Série CC, 0028 et 0029 et 0126 et 0131 et 0273-1. Bartolomeo Guiduccini est originaire de Montecarlo, près de Lucques. En 1516, il est nommé à l'impôt [CC 0028] car il détient une maison haute, moyenne et basse et une vigne par derrière, contenant l'œuvre de dix hommes, joignant la Vigne-des-Ouvriers, au nord, etc. Cet immeuble vaut 20 livres par an [CC 0029]. En 1515, nommé à la taille [CC 0126]. En 1515, il est de nouveau nommé à la taille [CC 0131]. En 1533, il est taxé pour les frais de l'Entrée de la reine [CC 0273-1].

Bonaventure Michelli⁴⁶, Nicolas Montigeri⁴⁷, Jean-Baptiste Minutoli⁴⁸, Paul [Emile] Myle⁴⁹, Simon Pancati⁵⁰, Urbain Parenchi⁵¹, Giovanni Particelli⁵², Michele Particelli sr⁵³, Michele Particelli jr⁵⁴, Joseph Pini⁵⁵, Benedetto de Poge⁵⁶, Pierre-Ange Quynysi⁵⁷, François Sanami⁵⁸, François Saminiati⁵⁹, Vincent Saminiati⁶⁰, Vincent Seignori⁶¹.

La comparaison des deux fonds d'archives fait apparaître une première constatation : la liste des noms de contribuables relevés par notre recensement aux Archives Municipales de Lyon n'est pas totalement représentative de la présence lucquoise à Lyon car elle ne mentionne que les chefs de famille ou les chefs d'entreprise et la liste des parents et/ou associés résidents à Lyon est bien plus fournie. Un exemple : les noms de Antoine et Louis

⁴⁴ AML, Série CC, 0038-2. Vincenzo de Menollia est *empeseur de soye*. En 1528, il loue entièrement la maison de Claude Roddet, barbier.

⁴⁵ AML, Série CC, 0152-3. André Micheli, dit *Cazaud*, est un boucher lucquois. Taxé en exécution des lettres patentes de Sa Majesté, des 2 et 5 mars 1571.

⁴⁶ AML, Série CC, 0037-1 et 0038-1 et 0142-3. Bonaventura Micheli est un marchand, père de Jacopo, Bartolomeo et Girolamo. En 1528, il est nommé à l'impôt [CC 0037-1]. Ces immeubles ont pour locataires des membres de la famille Micheli [CC 0038-1]. En 1538, il est taxé [CC 0142-3].

⁴⁷ AML, Série CC, 0150-1. En 1571, le courtier Nicolas Montigeri est taxé pour la garnison suisse entretenue à Lyon [CC 0150-1].

⁴⁸ AML, Série CC, 0037-1. En 1528, Giov. Battista Minutoli est nommé à l'impôt, Pierre Sala lui loue sa maison, dont il habite le haut.

⁴⁹ AML, Série CC, 0023-1. Nommé à l'impôt en 1515.

⁵⁰ AML, Série CC, 0273-1. En 1515, Simon Pancati est nommé à l'impôt, il a une maison, une grange et plusieurs terres ; un pré et une vigne, au territoire de la Piémante, près la Roche [CC 0026-2]. En 1533, il est taxé pour les frais de l'Entrée de la reine [CC 0273-1].

⁵¹ AML, Série CC, 0027 et 0037-1 et 0038-1. Urbano Parenzi est fondateur avec Bartolomeo Cenami et Bartolomeo Samminiati de la compagnie « Cenami-Parenzi-Samminiati » qui a son siège à Lyon. En 1515, nommé à l'impôt comme représentant de la riche compagnie Bonvisi à Lyon [CC 0027]. En 1528, nommé à l'impôt, il loue une chambre avec le lucquois Michelli [CC 0037-1]. Ces immeubles ont pour locataires les familles Michelli et Parenzi [CC 0038-1].

⁵² AML, Série CC, 0156-2. Giovanni Particelli est *moulinier de soie*. Il est taxé en 1581 au rôle des taxes et subventions perçues au nom du roi, à hauteur de 15 écus.

⁵³ AML, Série CC, 0157-3. Michel Particelli, sr, est taxé en 1581 pour les frais occasionnés par la contagion.

⁵⁴ AML, Série CC, 0157-3. Michel Particelli, jr, fils du précédent. Seigneur de Sainte-Colombe, Saint-Cyr et Saint-Romain, en Lyonnais, mais plus particulièrement connu sous le nom de monsieur d'Emery, parvint au poste de surintendant des finances, sous l'administration du cardinal Mazarin. En 1581, taxé au nom du roi. Le 23 novembre 1646, le Conseil des Anciens et le gonfalonier de la République de Lucques lui accordent le statut de patricien en remerciement des services rendus à l'Etat lucquois auprès de la Cour de France [ASLu, *arch. dipl.*].

⁵⁵ AML, Série CC, 0152-2. Giuseppe Pini est taxé en exécution des lettres patentes de Sa Majesté, des 2 et 5 mars 1571. En 1579 à Lyon, la compagnie « Giuseppe Pini & co » pour *la marchandise* associe également Scipione di Paolo Bernardini. En 1583-1587 à Lyon, la compagnie « Giuseppe Pini, Giovanni Battista Guidiccioni & co » pour *la marchandise* avec une *missa* de 6 700 écus répartie comme suit : Giuseppe Pini 2 000 écus, Giov. Battista Guidiccioni 2 000 écus et les commanditaires Ottavio Guidiccioni 500 écus, Giovanni Berti 1 200 écus et Paolo Ottolini 1 000 écus.

⁵⁶ AML, Série CC, 0037-2. En 1528, Benedetto Poggi est nommé à l'impôt, avec la banque Pancati, il occupe, en la ruelle du Garillan, la maison de maître Fontbonne, procureur. En 1528, Jacques Fenoyl ou Fenouil lui loue des boutiques ou d'autres pièces de sa maison.

⁵⁷ AML, Série CC, 0023-1. En 1515, Pier Angelo Guinigi est nommé à l'impôt. Le 20 mai 1517, il a pour mandataire Giovanni Arnolfini dont il est l'associé [ASLu, *arch. gent.*, Echapelle, notaire à Lyon].

⁵⁸ AML, Série CC, 0150-1. En 1571, Francesco Sanami est taxé pour la garnison suisse entretenue à Lyon.

⁵⁹ AML, Série CC, 0037-2 et 0142-3. En 1528, Francesco Saminiati habite la ruelle du Puits-de-Porcherie. En 1538, il est nommé à l'impôt [CC 0142-3].

⁶⁰ AML, Série CC, 0142-3. En 1538, Vincenzo Saminiati est taxé.

⁶¹ AML, Série CC, 0026-2. En 1515, Vincenzo Signori est nommé à l'impôt, il est domicilié à Lyon, au lieu de Mernay, paroisse de Savigny, où il détient deux corps de maison, une grange nommée la Grange-Brian ; des terres, vignes, bois, broussailles, etc.

Bonvisi « cachent » onze autres hommes (et donc onze autres familles) dont on sait qu'ils habitent Lyon puisque les Archives Départementales du Rhône nous apprennent qu'ils y achètent ou louent des maisons⁶², des jardins, des fermes⁶³, des granges⁶⁴, des terres agricoles⁶⁵ et des entrepôts. Autre exemple : Vincenzo Bonvisi, le plus riche de tous, n'est pas cité dans les Archives Municipales de Lyon puisque son nom ne figure pas au titre de ses compagnies, mais il est bel et bien actif à Lyon pendant quarante ans et réside pendant cinquante ans.

Pour tenter de pallier cette imperfection, on peut utiliser un autre outil d'évaluation de la présence lucquoise à Lyon : le recensement des compagnies de commerce étrangères établies à Lyon au XVIe siècle. Sur les 209 compagnies installées dans le royaume de France, 169 sont à Lyon dont 143 sont italiennes, largement dominées par la compagnie Bonvisi dont le chiffre d'affaires peut rivaliser avec les revenus du roi de France⁶⁶.

Ayant établi la très forte présence lucquoise à Lyon pendant tout le XVIe siècle, il convient de s'interroger sur les causes de cet afflux alors que notre bonne ville ne semble pas proposer une situation particulièrement attractive pour leur activité marchande. Les foires peuvent justifier une activité temporaire ou l'ouverture de comptoirs mais elles ne suffisent pas à expliquer une installation longue, même non définitive. Si Lyon n'est pas un pôle d'attraction assez puissant, peut-être nous faut-il chercher à Lucques les causes de cette émigration répétée.

Brefs rappels de l'Histoire de la ville et de la soierie de Lucques

En prémisses à ce rapide *excursus* dans le temps, il faut bien dire que l'Histoire lucquoise n'est pas originale par rapport à l'Histoire de toutes les cités du centre de l'Italie.

Peut-être d'origine étrusque, Lucques est une colonie romaine⁶⁷ fondée en 180 av. JC, et christianisée dès le I^{er} siècle par saint Paulin d'Antioche, envoyé par saint Pierre. Sur son territoire, elle voit passer toutes les invasions qui ravagent l'Italie : les Ostrogoths de Théodoric (en 493), les Byzantins de Narsès (en 552), les Lombards du roi Didier (en 568 et en 584) et les Francs de Charlemagne (en 773). Comme toutes les cités de la péninsule, c'est sous la férule de son évêque, San Frediano⁶⁸, que la communauté lucquoise se structure et s'organise. De cette époque date un vaste et long travail d'aménagement du territoire avec la canalisation et le détournement des eaux du Serchio⁶⁹ vers la mer pour drainer et assainir un territoire marécageux⁷⁰, mais la croyance populaire a mémorisé cette transformation en un miracle immédiat, porté au crédit du saint évêque. Sur le plan politique et institutionnel, les Lombards érigent Lucques en duché puis les carolingiens en font le siège du marquisat de Toscane (un vaste territoire qui va de la Corse à Florence en comprenant le port de Pise) car cette ville contrôle la *via Clodia*, la *via Aurelia* et la *via Cassia* dont elle tire d'abondants revenus douaniers. L'importance économique de la ville dans les échanges commerciaux

⁶² ADR, 3 E 4189, f. 547 pour des maisons rue Saint-Jean ou rue Juiverie.

⁶³ ADR, 3 E 262, f. 223, pour une ferme avec dépendances.

⁶⁴ ADR, 3 E 4198, f. 289.

⁶⁵ ADR, 3 E 4187, f. 397-398, pour des terres à la Duchère.

⁶⁶ Olivier Zeller, *Lyon, l'argent, le commerce et la soie*, Lyon, La Manufacture, 1986, p. 31.

⁶⁷ C'est à Lucques que César, Pompée et Crassus se rencontrent et scellent le pacte du premier triumvirat, en 56 av. JC, qui vise à l'élection de César au consulat.

⁶⁸ Né en Irlande à une date inconnue, il vient à Rome pour y poursuivre ses études, puis il s'installe dans un ermitage de la vallée du Serchio où il mène une vie austère. Les habitants de Lucques l'élisent comme leur évêque vers 560 et l'invasion lombarde de 568 le voit à la tête de ses diocésains.

⁶⁹ Au pied de la ville de Lucques, le fleuve *Auser* se séparait en deux bras dont, au nord, l'*Auserculus* (ou petit Auser) qui devient en italien : Serchio. Ce fleuve d'une centaine de kilomètres de long a des eaux inconstantes qui ne parvenaient pas à déboucher dans la mer et se perdaient dans la plaine côtière.

⁷⁰ Le nom de Lucques dérive du terme ligure *luk* qui désigne un lieu marécageux.

européens est reconnue par un privilège impérial de Charlemagne qui autorise Lucques à battre le nouveau denier d'argent (d'un poids d'environ 1,7 gr) qui circule dans tout l'Empire⁷¹.

Déjà à cette époque, les Lucquois sont réputés pour la qualité et la beauté de leurs productions de soie qui rivalisent avec les produits constantinopolitains et quand -en 900- l'empereur Louis III (882-928) est invité par le marquis Adalbert II⁷², il est impressionné par la richesse de son hôte, au point d'en nourrir quelque jalousie, selon les dires du chroniqueur Liutprand⁷³.

Il semble que l'artisanat de la soie, déjà pratiqué à l'époque romaine, n'a jamais cessé à Lucques qui a pu accueillir des artisans soyeux fuyant le Levant troublé par les guerres et les croisades, et s'enrichir de leurs apports en matière de teintures et d'ennoblissements. Cette assimilation a été rendue possible par la forte structuration du monde de la soie : avec des ateliers urbains où travaillent surtout des hommes et des métiers aux domiciles des paysans sur lesquelles travaillent indifféremment hommes et femmes. Cette organisation du travail soutend l'existence de divers métiers connexes : le menuisier qui fabrique les métiers, le ourdisseur qui prépare les fils de trame, le lissier qui *monte* les métiers, le fabricant des peignes, fournis par le donneur d'ordre afin d'exercer ainsi un contrôle sur la qualité des étoffes tissées. A l'intérieur de la ville comme dans le plat-pays, les artisans comme les ouvriers-paysans, développent toutes les étapes du travail d'une soie grège qui provient le plus souvent des colonies génoises de la mer Noire. Cette soie brute arrive dans des balles de coton, liée en écheveaux ou *torsello* qui est l'emblème de la corporation de la soie à Lucques, sur lesquels est placé la marque de la compagnie marchande qui les a achetés. Puis vient le temps de la filature, de la teinture, du tissage et des ennoblissements. Non seulement les ateliers fournissent une production originale de qualité mais ils savent également contrefaire les productions étrangères, en particulier les draps de soie orientaux⁷⁴. En plus, l'artisanat lucquois ne se contente pas de la vente des pièces d'étoffe mais il sait diversifier sa production et transformer cette soie en indispensable instrument de l'art apothicaire avec des gazes de filtration ou en multiples articles de mercerie : aiguillettes, cordelettes, rubans, bourses, voiles, coiffes et autres colifichets précieux.

Si Venise est renommée pour ses velours élaborés, Lucques se fait une spécialité des *diaspri* : il s'agit d'un voile très léger à armure toile (fil à fil ou à fil double dit *doppio alla regina*), soit lisse, soit décoré de rayures constituées par des fils (de trame comme de chaîne) de diamètre plus important, soit orné de petits motifs ton sur ton, soit agrémenté de broderies, perles ou fils d'or, soit armé de fils métalliques qui autorisent des formes plus rigides, surtout pour les coiffes, comme le montre abondamment l'iconographie. Ce diaspre diaphane a rencontré la mode féminine comme masculine pour fabriquer les voiles des hénins, des coiffes et couvre-chef, des capuchons, des guimpes, des cols, des châles et des fichus, jusqu'au XVIIIe siècle.

Revenons au fil historique de notre propos. A la fin du Xe siècle, Mathilde de Canossa, marquise de Toscane, déplace sa capitale de Lucques à Florence, déplacement

⁷¹ Privilège que Lucques partage avec Pavie, Milan, Bénévent et Trévise. Cfr A. Blanchet et A. Dieudonné, *Manuel de numismatique française*, t.1, Paris, Picard, 1936, p. 342. Joachim Lelewel, *Numismatique du Moyen-Age*, Paris, 1835, p. 121.

⁷² Adalbert II († 915), marquis de Toscane et *Tutor Corsicæ*, est surnommé *Le riche* autant pour ses biens fonciers que pour la prospérité de son activité commerciale et industrielle, cfr M. G. Bertolini, *DBI, art: Adalberto Azzo*, I (1960), p. 221-223.

⁷³ Liutprand, chanoine de Pavie et secrétaire de Béranger II, est passé à la cour de l'empereur Othon le Grand dont il est l'ambassadeur. Il l'accompagne lors de la conquête de l'Italie et reçoit l'évêché de Crémone. Il est l'auteur de divers textes où l'anecdote prend souvent le pas sur l'analyse politique ou historique.

⁷⁴ Archivio di Stato di Lucca (désormais ASLu), *Stat. com. Lucæ*, anno 1308, III, f. 139.

compensé par la concession de libertés civiques par l'empereur Henri IV (le pénitent de Canossa) en 1084. Dès 1119, la ville de Lucques s'érige en commune, avec une division du territoire communal en cinq parties et l'élection de ses premiers consuls assistés d'un conseil (*Consiglio maggiore*) où siègent les représentants de ces quartiers.

Les XIIe et XIIIe siècles voient la consolidation de l'indépendance de la cité qui se renforce économiquement (grâce au développement de l'activité soyeuse et de son corrolaire, la banque) et s'affirme politiquement en se ralliant au clan guelfe et en contraignant ses féodaux (les gibelins) à s'urbaniser et à quitter leurs fiefs du plat-pays pour une résidence à l'intérieur de la seconde enceinte de muraille, érigée en 1260. Les palais, les églises et la cathédrale s'embellissent.

Les archives nous informent que les marchands lucquois ont commencé à investir le royaume de France puisqu'un bref du pape Nicolas IV au roi Philippe le Bel sollicite la libération de certains marchands lucquois incarcérés avec leur marchandise :

- ... quod pridem nonnullos merchatores concives ipsorum qui merchationes in regni tui partibus exercebant, capi cum bonis suis et societatem suarum tunc apud illos inventis occasione merchationum hujusmodi mandavisti, qui adhuc sub regia dicuntur custodia detineri⁷⁵.
- ...

En 1295, Lucques est une cité guelfe partagée entre les deux factions des Noirs (bourgeois qui se consacrent à la marchandise et à la banque, politiquement alliés au pape et dirigés par la famille Obizzi) et des Blancs (d'anciens magnats aux idéaux terriens et fonciers, alliés à l'empereur et dirigés par la famille Antelminelli). Cette scission débouche sur le bannissement des Blancs et des gibelins, le 1^{er} janvier 1300, avec la destruction de la maison des Antelminelli⁷⁶.

Le pouvoir est aux mains des guelfes Noirs mais la descente en Italie de l'empereur Henri VII de Luxembourg (en 1310) bouleverse les équilibres politiques autant à Lucques qu'à Florence, Pise ou Pistoia. A sa mort le 24 août 1313, il laisse la Toscane à feu et à sang. Lucques-la-guelfe se place sous la protection des Angevins (qui règnent à Naples) mais Pise-la-gibelline en appelle au condottiere Ugucione della Faggiola (1250-1319) pour qu'il conduise ses armées : dans la nuit du 14 juin 1314, avec l'aide du magnat lucquois, Castruccio Castracani, il s'empare de Lucques, la met à sac et s'y installe ; le 29 août 1315, à la bataille de Montecatini, il défait les Florentins et les Napolitains venus en soutien des Noirs et gouverne sans partage jusqu'au 12 juin 1316. Ce jour-là, il est chassé par Castruccio Castracani degli Antelminelli (1281-1328)⁷⁷ qui prend le pouvoir et restaure une forme de gibellinisme en s'alliant avec l'empereur Louis IV Wittelsbach de Bavière (1282-1347) qui lui concède le duché de Lucques-Pistoia-Luni et Volterra⁷⁸ et le nomme vicaire impérial de Pise. Castracani inaugure une politique de replis sur l'agriculture (en particulier la production d'huile d'olives) et les investissements fonciers qui mène à la décadence économique : en effet, avant cette « occupation pisane »⁷⁹, l'art de la soie travaillait annuellement 125.000 livres de soie, sous toutes ses formes; alors qu'en 1351, les registres de la gabelle ne consignent plus que 50.000 livres de soie. Cette récession a provoqué la fuite d'environ 500

⁷⁵ AS Lu, *Archivio dell'Opera di Santa Croce*, pergamena 311, 8 novembre 1291.

⁷⁶ Guglielmo Lera, *Lucca, città da scoprire*, Lucca, Pacini Fazzi editore, 1975, p. 45.

⁷⁷ La narration de sa vie (*La vita di Castruccio Castracani da Lucca*) est une petite œuvre littéraire de Nicolas Machiavel, rédigée entre le 7 juillet et le 29 août 1520, et dédiée à Zanobi Buondelmonti et Luigi Alamanni, deux amis de l'auteur.

⁷⁸ Cet apanage lui est concédé au soir de la bataille d'Altopascio, le 23 septembre 1325, d'où il sort vainqueur des Florentins.

⁷⁹ C'est le nom sous lequel l'historiographie lucquoise évoque la période 1314-1369.

familles de producteurs-négociants⁸⁰ qui se sont dispersés surtout à Venise⁸¹ mais également à Florence, Milan, Bologne⁸² et même en Allemagne et en France. La grande réputation des *zendatori* (ou fabricants de *cendal*) lucquois facilite leur émigration, quand elle ne provoque pas une manière d'invitation à venir s'installer, par d'autres Etats-cités qui espèrent importer ainsi leur savoir-faire et leur maîtrise, comme à Bologne où l'on appelle ces artisans experts :

- *a far l'arte de' zendadi et lavori di seta sottilissima, vaghi et molto utili a più servitii, così per vestimenti come per addobbi di case et di chiese*⁸³
- à pratiquer l'art du cendal et les beaux travaux de la soie extrêmement fine, fort utile à de nombreux effets dans le vêtement comme dans l'ornement des maisons et des églises⁸⁴.

Si aucune source d'archives ni aucun témoignage de l'époque ne le prouve, rien d'interdit de penser que la ville de Lyon a pu, dès lors, recueillir -peut-être de façon temporaire- un premier groupe de réfugiés lucquois qui, connaissant ses foires, s'y sont arrêtés. Ces 55 ans de présence lucquoise (de 1314 à 1369) a pu créer une dynamique que les soyeux d'Avignon, désormais abandonnés des papes romains, ont relayé dès 1376 ; cette substitution s'est faite d'autant plus facilement que parmi ces soyeux « avignonnais » se trouvent des compagnies lucquoises comme celles des Guinigi ou des Antelminelli.

Avec la mort de Castracani (le 3 septembre 1328) et l'écroulement de son duché, la situation économique et politique de la ville restent incertaine car elle passe sous les dominations successives du milanais Marco Visconti, du génois Gherardo Spinola (février 1329), des Parmesans (1333), des Florentins (1341) et des Pisans (juillet 1342). C'est le 6 avril 1369 que l'intervention de l'empereur Charles IV de Bohême, de passage à Lucques, permet à la ville de se libérer de l'occupation pisane et de se constituer en République⁸⁵ : en se dotant d'un *Studium generale*⁸⁶ contre le paiement d'un tribut de 300.000 florins, honoré par la diaspora lucquoise en Europe, qui s'empresse de rentrer pour se disputer le pouvoir. Pour restaurer son économie et sauver son industrie de la soie, la République de Lucques fait rédiger un nouveau Statut en 1376⁸⁷, soutenu par le *gonfalonier* Francesco Guinigi.

⁸⁰ Nicolai Tegrimi, *Vita Castruccii ... una cum etrusca versione Georgii Dati nunc primum vulgata*, Lucae, Cappuri, 1742, p. 33 : ... e troviamo che in grandissimo numero, chi per paura, chi per sospetto, allora si partirono di Lucca, i quali ne' luoghi convicini si ritirarono ad abitare, con speranza di dover ritornare ; ma oppressi dalla necessità e veggendo i desideri loro andare per la longa, se n'andarono chi a Vinegia, chi a Fiorenza, altri a Milano e anche Bologna, parte in Alemagna, parte in Francia e in Inghilterra.

Les patronymes cités par les chroniqueurs et les historiens sont : Arnolfini, Raspondi, Trenta, Cenami, Bonvisi, Di Poggio, Forteguerra, Sbarra, Guidiccioni, ... que l'on retrouve à Lyon.

⁸¹ Luca Molà, *La comunità dei Lucchesi a Venezia, Immigrazione e industria della seta nel tardo Medioevo*, Venezia, Ist. ven. di Scienze, Lettere ed Arti, 1994.

⁸² G. Livi, « I mercanti di seta lucchesi in Bologna nei secoli XIII e XIV », in *Archivio storico italiano*, serie IV, t. VII, 1881.

⁸³ G. Livi, *op. cit.*, p.12.

⁸⁴ C'est nous qui traduisons.

⁸⁵ Le nouveau Statut du 31 juillet 1372, divise le territoire de l'Etat-cité en trois terciers (San Salvatore, San Paolino et San Martino) représentés chacun par 60 membres au *Consiglio generale* pour un mandat d'un an et demi. Parmi ces représentants, sont tirés au sort 3 Anciens qui gouvernent à tour de rôle pour un mandat de deux mois. Le *gonfaloniere* est nommé pour deux mois et assisté du *Consiglio minore* composé de 4 gonfalonieri et 8 citoyens par terciers.

⁸⁶ Ce privilège autorise l'évêque de Lucques à conférer des doctorats en *droit canon et civil*.

⁸⁷ Ce Statut s'appuie sur la *Curia dei mercanti* et propose un *Consiglio generale* de 36 membres dont 21 appartenant à la corporation de la soie et un consulat de six hommes qui gouvernent à tour de rôle pendant six mois chacun, avec l'aide d'un *Maggior console*, homme d'origine étrangère et expert en droit.

Après une période trouble où toutes les ambitions s'affrontent, c'est finalement Paolo Guinigi (1376-1432)⁸⁸ qui est élu *Capitano e difensore del popolo*, le 21 novembre 1400, puis devient *Signore* de la ville. Son succès politique est fondé sur sa richesse économique, sur le soutien du peuple artisan, sur une politique matrimoniale inspirée (il épouse Maria Caterina Antelminelli, l'héritière de Castracani) et sur le double appui du pape Grégoire XII et de l'empereur Sigismond de Luxembourg qui le nomme vicaire impérial. Guinigi engage une politique de réformes et de restauration des forces économiques : il a l'idée de développer le commerce du marbre de Carrare, il introduit la culture des châtaigniers qui fournissent le bois de travail et de chauffe et les châtaignes qui sont depuis lors la base de l'alimentation et de la gastronomie lucquoise, il dynamise la naissante industrie du fer et des armes, il vivifie l'activité bancaire, il invite les Lucquois à rentrer s'installer à Lucques et il mène une politique de rayonnement de la ville à travers ses productions de soie : tous les cadeaux qu'il doit protocolairement offrir sont des pièces d'étoffe ou des vêtements de soie.

Les trente années de la « tyrannie » de Guinigi s'apparentent aux années de domination des Médicis sur la Seigneurie de Florence : toutes les charges importantes sont aux mains des partisans de la famille, les institutions (surtout le *Consiglio maggiore*) sont maintenues dans leurs apparences mais vidées de leur essence. Lors de la guerre de Venise et Florence contre la Milan de Filippo Maria Visconti, Paolo Guinigi se place dans le camp du Milanais mais la paix de Ferrare (1428) le laisse seul. Guinigi est fait prisonnier, Lucques est assiégée par Florence qui s'empare de Pietrasanta, pendant que les Génois prennent Barga et les Este de Ferrare occupent la Garfagnana. Pour faire face à cette situation troublée, le 15 août 1430, Pietro Cenami⁸⁹ et Lorenzo Bonvisi⁹⁰ déposent officiellement Guinigi, encore retenu prisonnier à Pavie, et restaurent la République.

⁸⁸ Paolo Guinigi est le troisième fils de Francesco et il reçoit une formation de marchand c'est-à-dire qu'il est envoyé dans les grandes places économiques européennes où il doit défendre les intérêts de la compagnie familiale. En 1389, il est envoyé à Londres avec son frère Lazzaro ; en 1390-92, il est à Bruges ; en 1393, il rentre à Lucques où il est élu au *Consiglio maggiore*. Il poursuit sa carrière politique comme commissaire en Garfagnana puis vicaire de Lucques à Pietrasanta. En 1400, il est élu *Capitano del popolo* et il s'empare du pouvoir en faisant évoluer la République vers la Seigneurie. Son action politique est marquée par l'équilibre et la modération, même dans la répression de la conjuration tramée contre lui par son cousin Nicolas I, évêque de Lucques de 1394 à 1435. Voir F. Ragone, *DBI, art: Paolo Guinigi*, LXI (2003), p. 524-531.

⁸⁹ Pietro Cenami est né dans la seconde moitié du XIVe siècle et mort le 3 juin 1436. Dès 1382, il est facteur dans la compagnie de soie de son père. Quoiqu'adversaire de la famille Guinigi, la famille Cenami ne quitte pas Lucques pendant la « tyrannie » de Paolo mais, en 1430, il est de ceux qui le déposent. Le 3 juin 1436, Pietro Cenami, en poste comme *Ancien*, est victime d'une histoire de vengeance de la famille Poggi (ASLu, *Regesti IV*, p. 135, n° 782, 3 giugno 1436 : *Hodierna die, circa meridiem sceleratissimi tres adolescentes ... prestantissimum civem Petrum de Cenamis in lecto meridianem ... crudelissime trucidaverunt*). Il a quatre fils : l'aîné Giusfredo prend la succession politique de son père en étant membre des conseils dès 1434, seize fois *Ancien* entre 1437 et 1482 et quatre fois gonfalonier entre 1448 et 1480 ; Martino assume des fonctions diplomatiques à Milan, Gênes et Florence ; Francesco participe à la vie politique de la ville en étant une fois *Ancien* (1450) et une fois gonfalonier (1472) mais il est plus impliqué dans l'activité économique de la famille ; le dernier fils de Pietro Cenami, Niccolò, n'est connu que par son activité militaire. Son petit-fils, Niccolò di Francesco s'installera à Lyon de 1487 à 1522.

Michele Luzzati, *DBI, art : Piero Cenami*, XXIII (1979), p. 501-504 .

⁹⁰ Lorenzo Bonvisi († 26 décembre 1460) a épousé la nièce de Paolo Guinigi. Inscrit à la corporation de la soie, il commence comme mandataire à Bruges de la compagnie Guinigi, puis il entame une carrière politique en étant sept fois gonfaloniers de 1432 à 1460 et en remplissant de nombreuses charges dans les consulats des marchands de 1416 à 1433. Dans la compagnie *Laurentius Bonvisi et sotii* il est enregistrée comme tisseur, acheteur et vendeur de soie, mais il pratique aussi le change à Gênes, à Venise, à Bologne, à Paris et à Bruges et le commerce de l'or, des épices et du vin. Voir Michele Luzzati, *DBI, art : Lorenzo Buonvisi*, vol. 15 (1972), p. 335-339.

En cette toute fin du XVe siècle, la situation politique de la République de Lucques n'est pas brillante car elle a perdu la plus grande part de ses territoires et son unique accès à la mer (le port de Motrone, aujourd'hui ensablé), et car la paix intérieure est mise en difficulté par les premiers signes de la crise⁹¹ qui va frapper toute l'Italie politique⁹², économique, psychologique et religieuse. Toutefois, sa prospérité économique lui permet encore d'affronter la période troublée des guerres d'Italie avec une relative sérénité car elle a les moyens d'acheter la paix et sa *libertas*, tantôt aux Français tantôt aux Espagnols. Au-delà, Lucques s'enfonce dans un déclin qui frappe autant l'économie que les institutions et qui vont conduire la République d'abord sous le joug de l'Eglise puis, finalement, de Florence.

L'émigration confessionnelle⁹³

La crise traversée par Lucques au début du XVIe siècle est en de nombreux points identiques à celle de toutes les cités italiennes, à une différence près : la ville de Lucques a été la cité la plus réceptive au mouvement de la Réforme protestante⁹⁴.

Quelques éléments suffisent à illustrer cette originalité qui touche tous les niveaux de la société lucquoise et tous les ordres religieux. • Dès 1525, le gouvernement lucquois doit émettre une interdiction d'importation de livres luthériens dans la ville et, en 1533, un nouveau décret vise en particulier les livres relatifs à l'examen des Saintes Ecritures. • Lors du Carême de 1538-39, c'est devant un auditoire nombreux et populaire que Bernardino Ochino (1487-1564) OFM fait un cycle de prédications dont le contenu va provoquer une accusation d'hérésie et la fuite du prédicateur franciscain à Augsbourg où il devient ministre de l'église protestante italienne, dès 1542. • Pietro Martire Vermigli (1499-1562) OSA, est prieur du couvent de San Frediano, où il donne des leçons sur les Evangiles, sur les lettres de saint Paul et sur la pensée de saint Augustin en se fondant sur la connaissance directe de la Bible ; en outre, en 1541, il prêche en l'église Saint-Augustin le culte de la pauvreté évangélique et l'attention aux Ecritures avant de fuir en Suisse puis à Strasbourg où il va enseigner la théologie protestante. • Cette même année, l'ex-capuccin Raffaello Narbonesse prêche en cette même église Saint-Augustin la doctrine de suivre le Christ crucifié et nu⁹⁵ qui est accueillie avec ferveur par la population et avec horreur par le cardinal lucquois Bartolomeo Guidiccioni qui demande son arrestation, mais il s'est enfui avant. • Le 28 juin 1542, ce même cardinal, depuis Rome, condamne les conventicules –surtout celui qui se réunit en l'église Saint-Augustin— qui diffusent la doctrine de la secte luthérienne et qui font de Lucques *il luogo più corrotto di tutti* (le lieu le plus corrompu) à partir du moment où les théories réformées ont touché les premiers magistrats de la ville. Peut-être en réponse à cette admonestation cardinalice, l'humaniste Celio Secondo Curione (1503-1569), qui est précepteur de la famille Arnolfini dont un cousin est passé à la Réforme, est mis au ban de la ville le 11 juillet 1542, ... mais l'acte n'est jamais publié. Curione n'est pas seulement l'ami d'un certain nombre de disciples des idées luthériennes, il a été enthousiasmé par la

⁹¹ Voir notre ouvrage : Marie Viallon, *Italie 1541 ou l'unité perdue de l'Eglise*, Paris, CNRS éditions, 2005, chapitre premier : *La situation de crise du début du XVIe siècle*, p. 13-51.

⁹² Politiquement, Lucques craint de tomber « sous le marzocco » c'est-à-dire d'être soumise à la puissante domination florentine trop proche. Le marzocco est un lion, symbole de la force militaire du peuple florentin.

⁹³ Cette expression est empruntée à Heinz Schilling, « Confessional migration as a distinct type of old european longdistance migration », in S. Cavaciocchi, *Le migrazioni in Europa XIII-XVIII*, Firenze, Le Monnier, 1994, p. 178 : confessionalization determined not only the religious and ecclesiastical, but also the legal, social, cultural and even the economic conditions under which the « religious refugees » could live and be economically as well as socially innovative in the individual towns and territories.

⁹⁴ Simonetta Adorni Braccesi, *Una città infetta. La Repubblica di Lucca nelle crisi religiosa del '500*, Firenze, Olschki, 1994.

⁹⁵ Cité par Marino Berengo, *Nobili e mercanti della Lucca del Cinquecento*, Torino, Einaudi, 1999 : solo di seguitar Iesu Christo crucifixo e nudo.

prédication d'Occhino, il a fréquenté la cour de la duchesse Renée de France où s'était réfugié Calvin en 1541 et il a traduit en italien et fait imprimer les œuvres de Luther. • En août 1542, le prieur du couvent des chanoines du Latran est accusé d'hérésie par deux dominicains et quand l'ordre de l'arrêter arrive à Lucques, il est déjà parti pour Genève. • En septembre 1542, le vicaire des Augustins est traîné en prison pour hérésie mais quelques mauvais citoyens favorisent son évasion avant qu'il ne soit livré au Saint-Office ; ces *mali cives* appartiennent tous à des familles patriciennes. • Du 26 juillet 1546 à 1555, Lucques reçoit le grammairien Aonio Paleario, à peine absout d'un premier procès en hérésie, qui va largement diffuser la doctrine qui le conduira finalement au bûcher du Saint-Office⁹⁶. A ces quelques exemples, il faudrait ajouter de nombreux autres dont Celso Martinengo (1515-1557), Paolo Lazise (1508-1544) et Girolamo Zanchi (1516-1590) qui ont fréquenté le couvent de San Frediano sous le priorat de Vermigli et ont fini par fuir en terres réformées, l'un à Genève, l'autre à Srasbourg et le troisième à Lausanne. On remarque ainsi que la fine fleur de la pensée évangélique italienne est passée à Lucques avant de quitter l'Italie ou de tomber sous les fers du Saint-Office, fraîchement restauré par le cardinal Caraffa. Une touche d'ironie : quand le cardinal Caraffa, légat pontifical en France et neveu du pape, passe à Lyon, il est prestigieusement reçu par les Bonvisi⁹⁷.

Les historiens de Lucques –le plus souvent des historiens lucquois- expliquent cette pénétration de la doctrine réformée à Lucques par les contacts fréquents des marchands avec le monde de l'Europe du Nord où ils auraient été infectés⁹⁸ et d'où ils auraient rapportés des ouvrages interdits (*i mali libri*). Et de citer le témoignage du marchand Gherardo Burlamacchi⁹⁹ qui dénonce l'arrivée de l'hérésie à Lucques :

- *L'origine di questa semenza cattiva venne di Agostino Balbani ... il quale tornò di Fiandra con questa segreta macchia*¹⁰⁰.
- A l'origine, cette mauvaise graine est venue avec Agostino Balbani ... qui est rentré de Flandre en portant cette tache secrète.

Il est évident que cette explication de l'hérésie venue de l'étranger n'est pas suffisante car toutes les *nations* marchandes italiennes ont fréquenté les cités du Nord où fleurissait la Réforme et elles ne se sont pas toutes ouvertes aussi largement aux idées nouvelles ; il y a donc bien une explication spécifique et originale.

Alors que Florence est sous la coupe de la seule famille Médicis, le patriciat bourgeois de Lucques cumule collégialement la puissance politique et la richesse économique ; c'est un

⁹⁶ Giovanni Sanminiati, *Cronica di Lucca*, p. 227: Nè si mantenne la città nostra exente di tale infetione anzi già si sentivano diversi essere infettati di tal maleditione e fra questi alcuni nobili et di ogni sesso, indotti a ciò da alcuni falsi predicatori e da un maestro primo della scuola della grammatica nominato Laonio, che invece delle buone lettere in che era peritissimo imprimeva questa falsa notizia.

⁹⁷ Françoise Bayard, « Les Bonvisi, marchands banquiers à Lyon », in *Annales. Economies, sociétés, civilisations*, XXVI (1971), n° 6, p. 1253.

⁹⁸ Guglielmo Lera, *Lucca città da scoprire*, Lucca, Pacini Fazzi editore, 1975, p. 62-63. David Rovai, *Lucchesia terra di emigrazione. Traccia per una storia dell'emigrazione lucchese attraverso i secoli*, Lucca, Pacini Fazzi editore, 1993.

⁹⁹ Gherardo Burlamacchi (1520-1590) est le fils d'un marchand, mandataire de la maison Arnolfini à Lyon où il contracte le *mal français* qui le terrasse le 18 août 1520. Gherardo a débuté à 14 ans comme facteur à Anvers avec son frère Vincenzo, puis il rentre à Lucques où il tient la banque familiale de 1538 à 1540. Il part en France et s'installe à Lyon de 1543 à 1545, rentre à Lucques pour se marier, part à Anvers de 1552 à 1553, puis en Lombardie et à Venise, repart en Flandres de 1554 à 1559, repasse par Lyon de 1563 à 1570. Finalement il rentre définitivement à Lucques en 1586 et il s'occupe de rédiger ses mémoires ou *Diario* (ms 1941 de la Biblioteca statale de Lucques). Il meurt le 5 décembre 1590. — Michele Luzzati, *DBI, art : Gherardo Burlamacchi*, XV (1972), p. 446-447.

¹⁰⁰ Gherardo Burlamacchi, *Libro di memorie* (1586) cité par Marino Berengo, *op. cit.*, p. 589.

groupe social compact, jaloux de ses prérogatives civiles et de ses droits et libertés, animé de la conviction de constituer une communauté indéfectible et presque sacrée (en cela il compose une manière d'aristocratie), c'est pourquoi il s'arroge le droit de s'ingérer dans l'aspect temporel des affaires religieuses ; ce qui est souvent complété par une ingérence spirituelle quand un fils de famille patricienne est évêque.

En outre, Lucques présente l'originalité institutionnelle d'être la dernière cité impériale d'Italie ; comme dans de nombreuses cités indépendantes suisses ou allemandes (voire même à Lyon), la classe bourgeoise et marchande mène une vie austère et rigoureuse, entièrement consacrée au travail et à la prospérité de la compagnie, de la famille¹⁰¹ et de la ville qui sont perçues comme les trois niveaux d'un même engagement et d'un même prestige. A la fin du XVe siècle, la sensibilité religieuse de ces hommes entre en conflit avec le clergé corrompu, dissolu et indiscipliné de l'Eglise Romaine et ils vont chercher du côté des idées nouvelles des réponses que Rome ne parvient plus à transmettre. La théologie protestante s'unit alors aux vieux idéaux républicains et, à travers le dogme du sacerdoce universel, soutient l'égalité des citoyens devant la loi. La prédication sur la Grâce et sur le libre-arbitre répond aux aspirations du monde marchand. C'est l'itinéraire qu'avait déjà parcouru en son temps le lyonnais Pierre Vaudès (1140-1206), mieux connu comme Pierre Valdo, qui est représenté sur le Lutherdenkmal de Worms ou Mur mémorial de la Réforme luthérienne. C'est aussi l'itinéraire parcouru —avec plus de radicalité et de violence— par le florentin Jérôme Savonarole (1452-1498), lui-aussi honoré comme un précurseur de la Réforme par les Luthériens. A Lucques, il semble que la lecture des ouvrages d'Erasme (aisés à acquérir à Lyon, Bâle, Anvers, Strasbourg ou Nuremberg où ils ont été imprimés) a conduit le patriciat éduqué à une approche plus critique des Saintes Ecritures et à l'expérimentation d'une doctrine indépendante de la médiation de l'Eglise, désormais insatisfaisante. On notera que l'*infection hérétique* est à double sens car la présence lucquoise à Lyon a favorisé la diffusion de certains ouvrages calvinistes venus d'Italie. Ainsi, des *citoyens lucquois* (d'après les textes liminaires) ont financé la publication du *Traicté de Jésus-Christ envers les chrétiens*, chez Jean de Tournes, en 1545. Il s'agit de la version française du *Beneficio di Christo*, paru en Italie en 1543, traduite par Claude Le Maistre, marchand d'étoffes et d'épices et changeur. Les mécènes semblent avoir été Francesco Micheli et sa femme, Zabetta Balbani, de riches marchands qui résident à Fourvière.

Le cas de Vincenzo Bonvisi, né avec le siècle, mérite d'être étudié de plus près puisqu'il est exemplaire de cette démarche qui explique —peut-être— son installation définitive à Lyon. Il est entré très jeune, environ à 16 ans, dans la pratique de la marchandise et il se fixe peu après à Lyon mais il fait encore de nombreux séjours à Lucques pour continuer à y jouer un rôle politique ; en effet, il n'a pas perdu sa citoyenneté lucquoise ni son sens de l'engagement dans le gouvernement de la république : en septembre-octobre 1529, il exerce la charge d'Ancien ; en 1531, il vient assister ses frères dans la répression de la révolte des *Straccioni* (les ouvriers tisserands de la soie) ; en 1533, il est ambassadeur à Florence et, en 1543, il est envoyé auprès de l'empereur Charles Quint. Son nom n'apparaît jamais dans le titre des six compagnies familiales qu'il a pourtant dirigées jusqu'en 1564, outre les parts qu'il possède dans trois compagnies Bonvisi-Diodati de 1561 à 1564. Cette discrétion apparente est contredite par sa très grande fortune qui l'autorise à prêter personnellement 112

¹⁰¹ On remarquera que les langues romanes (italien comme français et espagnol) donnent au mot *casa* ou *maison* le triple sens d'habitation, de compagnie marchande et de famille, au sens large.

500 livres¹⁰² au roi Henri II de France, le 12 août 1555, en plus de sa participation au Grand parti¹⁰³ et, toujours la même année, à faire don d'une grande quantité de blé à Lucques.

A Lyon, il se lie d'amitié avec des hommes qui ne cachent pas leurs sympathies pour la Réforme comme l'écrivain Ortensio Lando¹⁰⁴, correcteur chez l'imprimeur Sébastien Gryphe et ami de Maurice Scève et de Dolet, ou le lucquois Francesco Micheli qui va quitter Lyon pour Genève. Cela lui vaudra, en 1551, une dénonciation de *vivere et se tractare contra bonos mores et laudabiles consuetudines Sancte Romane Ecclesie* qui sera ensuite retirée mais qui montre une forme de nicodémisme. Ou bien, il s'attache à des hommes qui portent une vive critique sociale à la politique des marchands lucquois envers le menu peuple et qui lui dédient leurs écrits. Ceci peut être le révélateur d'une sensibilité à des idéaux politiques et moraux hors du schéma traditionnel du patriciat lucquois. Si on ajoute à cela trois enfants naturels et un mariage avec une Française hors des canons des alliances matrimoniales lucquoises, Vincenzo Bonvisi a un mode de vie personnelle qui détonne¹⁰⁵ ou sa fortune lui concède-t-elle la liberté de vivre selon des critères propres ?

Les diverses « imigrations » des Lucquois à Lyon ont surtout été motivées par des intérêts économiques mais aussi par des idéaux politiques et religieux, ce que Jacques Dupâquier a nommé les « migrations de l'intolérance »¹⁰⁶. Et cela est d'autant plus vrai quand Lyon s'érige en berceau des doctrines réformées, dans la première moitié du XVIe siècle. Et cela se renforce encore dans les années où Lyon tombe entre les mains des protestants (1562-1568), alors que la République de Lucques passe sous la houlette de son évêque, Bartolomeo Guidiccioni, et que le pape y instaure un tribunal de l'inquisition. Il faudra attendre la fin du siècle pour que le retour de la Ligue pousse les « émigrés confessionaux » (comme les Diodati ou les Micheli) vers Genève et que le déclin économique de la place de Lyon incite les « émigrés marchands » à soit rentrer à Lucques (comme les Bonvisi), soit poursuivre leur migration jusqu'à Paris (comme les Burlamacchi ou les Calandrini).

La ville de Lyon conserve encore, dans son tissu urbain, deux marques du séjour des Lucquois : la Montée Saint-Barthélemy — du nom de leur saint protecteur — et leur chapelle dans le couvent des Cordeliers de l'Observance où ils firent *un magnifique usage de leur fortune*.

¹⁰² La livre est une monnaie de compte alors que la monnaie de paiement est la pièce d'or, d'argent ou de cuivre. Pour le « Grand parti de Lyon » la pièce d'or utilisée est l'écu au soleil qui équivaut à 2 livres et 6 sols.

¹⁰³ Le « Grand parti de Lyon » est un emprunt de 2 millions d'écus. Georges Gallais-Hamonno, *L'extraordinaire modernité technique de l'emprunt « Grand parti de Lyon » de 1555*, Laboratoire d'Economie d'Orléans, document de recherche n° 2006-06.

¹⁰⁴ Simonetta Adorni Braccesi, *DBI, art : Ortensio Lando*, LXIII (2004), p. 451-459

¹⁰⁵ ASLu, *Archivio Buonisi*, 36, f. 129-132 : Testament en français de Vincenzo Buonvisi, fait à Lyon le 20 décembre 1562, chez le notaire Claude Sonthanas. — *Archivio Buonvisi*, 64, pezzo 6 : *Dichiarazione della volontà del sig. Vincenzo Buonvisi dopo aver fatto il suo ultimo testamento per rogito di Ser Benedetto Tronsi, notaro di Lione il 22 aprile 1571*, en date du 26 avril 1571. — *Archivio Buonvisi*, 4, f. 163 : *Divisione dell'eredità di Vincenzo Buonvisi, morto a Lione nel 1573 ; fait à Lucques le 8 novembre 1576*.

¹⁰⁶ Jacques Dupâquier, « Macro-migrations en Europe », in S. Cavaciocchi (dir.), *Le migrazioni in Europa*, Firenze, Le Monnier, 1994, p. 70.